

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG REPRÉSENTATION SUISSE

in/à

Islamabad

Coopération technique

A l'attention de M. Wiesmann

Ihr Zeichen Votre référence t.311 Pakistan Ihre Nachricht vom Votre communication du Unser Zeichen Notre référence

771.20 - CH/kb

Datum Date

12.8.1977

Gegenstand/Objet:

0/0

Réunion à l'Economic Affairs Division sur l'extension de notre programme de coopération technique avec le Pakistan

Le 8 août dernier, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. M.H. Mirza, joint secretary Economic Affairs Division (EAD) responsable de la coordination de l'aide étrangère.
Nous lui avons remis l'aide-mémoire ci-joint qui résume la
position de la CT vis-à-vis du Pakistan et que nous avons complété oralement par une information plus détaillée. Cette rencontre fut assez amicale; cela tient certainement au fait que
nous avions déjà rencontré M. Mirza qui est membre du "governing
council" du PDI. Le but de cette première réunion était avant
tout de faire officiellement connaître à notre partenaire (tous
les contracts avec les ministères techniques passent en effet
par l'EAD) l'intention du gouvernement suisse d'intensifier
son programme de coopération technique avec le Pakistan, en
priorité le long des axes précisés dans notre loi sur la coopération internationale au développement.

Les principales questions posées par M. Mirza l'ont été sur l'ampleur de l'assistance technique suisse à venir, la forme de cette assistance, la possibilité d'une aide financière, etc. M. Mirza a indiqué que les cinq secteurs énumérés dans l'aide-mémoire correspondaient aussi grosso modo aux priorités du gouvernement pakistanais. Nous lui avons aussi rappelé que deux idées de projets étaient en suspens, la formation laitière et le projet de développement régional, et il nous a promis d'intércédér en notre faveur auprès du Ministère

Beilagen/Annexes: copie de l'aide-mémoire

Durchschlag an Copie à

Dodis

de l'agriculture, avec lequel nous allons aussi prendre contact dans les semaines à venir.

La procédure qui nous a semblé la plus judicieuse à la suite de la discussion et que les deux parties s'efforceront de suivre prévoit que l'EAD prépare, en collaboration avec les ministères techniques concernés, une liste de possibilités de projets dans les secteurs énumérés dans l'aide-mémoire et que celle-ci soit d'abord passée en revue lors d'une réunion que nous aurions à l'EAD. A la suite de ce premier tamisage, il conviendrait à notre avis d'envisager d'envoyer de Berne une "fact-finding or appaisal mission" (selon l'état d'élaboration des idées de projet qui nous seront soumises) dont la composition (2 à 3 personnes) dépenderait des accents mis par les autorités pakistanaises dans leur liste de propositions.

Voilà pour le côté idéal des choses, tel qu'il apparaît souvent lors de discussions à l'EAD ou dans d'autres ministères. La réalité est assez différente et les divers contacts que nous avons déjà eus avec des représentants de programmes étrangers bi- et multilatéraux de coopération au développement en font foi. Les contacts avec l'administration pakistanaise semblent assez pénibles sans être pires qu'ailleurs non pas en raison de leur atmosphère (en général très cordiale) mais en raison de la lenteur extrême voire de l'incapacité à prendre des décisions. Cela est dû en partie à la structure politique du pays (conflits ou lenteurs entre l'administration centrale responsable de la gestion de l'aide étrangère et les administrations provinciales souvent responsables de leur exécution). L'établissement de la loi martiale n'a pas modifié radicalement cette situation; il a même ralenti la prise de décisions en ce sens qu'aucune décision d'une certaine importance ne sera prise d'ici que seront connus les résultats des élections nationales et provinciales et le programme du futur gouvernement, dont nul ne peut dire à l'heure actuelle quelle sera sa couleur et quel sera son habit.

Nous pensons que la seule tactique valable est celle du contact consistant que nous appliquons d'ailleurs partout; il faut se rendre souvent aux ministères pour y être connu, faire régner un climat de confiance, faciliter et accélérer la prise de décisions et tout recommencer à zéro lors de changements de personnel.

Le gouvernement sera vraisemblablement notre seul partenaire officiel que ce soit pour des projets bi- ou multilatéraux; nous ne sommes pas encore en mesure d'indiquer quelle autonomie possèdent les organisations pakistanaises privées dont certaines poursuivent les mêmes objectifs que ceux que nous aimerions soutenir.

Nous vous envoyons nos amicales salutations

(S. Chappette)
Attaché pour les questions de coopération
au développement

X

Date de la remise: 9.8.77 à 17. Hir2q de la EAD

Aide-mémoire

Pakistan and Switzerland enjoy good and friendly relations. In order to strengthen them the Swiss Government has nominated at its Embassy in Islamabad a special Attaché for all questions relating to development assistance and especially to technical cooperation.

land in the field of technical cooperation has started in the mid-sixties and has since then continued without interruption. The prominent features of this collaboration are many. A certain number of activities have been successfully completed and are now under pakistani management, such as the programme of fruit tree planting at Murree, the Pak-Swiss Precision Mechanics and Instrumentation Training Centre at Karachi and the Pak-Swiss Horological Technical Training Centre at Karachi. In addition a special technical workshop has been operated at Tarbela during the early stages of the construction of the dam.

Design Institute at Karachi and the financial support to the FAO/UNDP national poultry programme. The ILO Pilot Craft Training Project for Women and Girls in Rural Areas which is wholly financed by Switzerland will start as soon as the problem of its location will have been solved.

A few steps have already been taken in order to intensify this programme of technical cooperation and contacts have been initiated through the Economic Affairs Division with the Ministry of Agriculture in the fields of

dairy training and global agriculture cum forestry development. Decisions concerning the form and the amount of a possible Swiss participation in such schemes should be taken in the months to come.

On July 1st, 1977, the Swiss government has decided to enforce the federal law on international development cooperation and relief assistance giving thus a formal legal basis to the endeavors it had undertaken until now in this field. This law gives the Swiss government the mandate to support the efforts of the developing countries to improve substantially the living conditions of the poorest parts of their population.

The assistance given should be directed in priority to five sectors expressly enumerated in the law, i.e.

- rural development
- improvement of food production
- promotion of handicrafts and small-scale industries
- creation of employment opportunities
- measures to balance ecological and demographic conditions.

We hope to continue the discussions which have already started with your government and to select new areas for additional technical cooperation for the benefit of Pakistan, its population and the good relations between our two countries.